

Cannes AccoMModation Real Estate

Sarl au capital de 10 000 € - RCS Cannes B 478 303 514

HONORAIRES DE TRANSACTION

VENTE APPARTEMENTS/VILLAS :

- Prix de 0 à 300 000€uros : **6 % HT** soit 7,2 % TTC
- Prix supérieur à 300 000€uros : **5 % HT** soit 6 % TTC
- Les honoraires sont pour moitié à la charge de l'acquéreur et pour moitié à la charge du vendeur

LOCATIONS à usage d'habitation principale :

Honoraires TTC à la charge du locataire :

- Honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : **10€/m²** habitable
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3€/m²** habitable

Honoraires TTC à la charge du bailleur :

- Honoraires d'entremise et de négociation : 1 mois de loyer (offert si gestion avec mandat Zen)
- Honoraires de visite, diffusion des annonces, choix de la candidature et de rédaction du bail : **10€/m²** habitable
- Honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : **3€/m²** habitable

HONORAIRES DE REDACTION D'ACTE (sauf habitation principale):

- de 2 à 4 % HT soit de 2,4 à 4,8 % TTC du montant de la vente

LOCAUX COMMERCIAUX et BUREAUX:

- Vente de murs : **6 % HT** soit 7,2 % TTC à la charge du vendeur
- Vente de fonds de commerce : **6 % HT** soit 7,2 % TTC à la charge du vendeur
- Honoraires recherche de locataire : **10 % HT** soit 12 % TTC du cumul des loyers de la première période triennale

Il est précisé que le taux actuel de la TVA est de 20%. Il est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.

Cannes AccoMModation Real Estate

Sarl au capital de 10 000 € - RCS Cannes B 478 303 514

HONORAIRES DE GESTION

LOCATIONS à usage d'habitation principale :

Mandat Essentiel : 6% HT soit 7.20% TTC (avec un minimum de 50€/mois/lot)

- ✓ Encaissement des loyers
- ✓ Révision des loyers

Mandat Zen : 8% HT soit 9.60% TTC (avec un minimum de 50€/mois/lot)

- ✓ Encaissement des loyers
- ✓ Révision des loyers
- ✓ Gestion des charges directement avec le syndic
- ✓ Document d'aide en vue de la déclaration des revenus fonciers
- ✓ Mutation de dossier ou succession
- ✓ Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500€)

Garantie de loyers impayés : à partir de **2.20%**

Prestations complémentaires:

- Document d'aide en vue de la déclaration des revenus fonciers : compris dans le mandat Zen (ou 89€ TTC par an et par lot)
- Mutation de dossier ou succession : compris dans le mandat Zen (ou 89€ TTC par lot)
- Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500€) : compris dans le mandat Zen (ou 49€ TTC par lot et par facture)
- Gestion de la garantie de loyers impayés : compris dans le mandat Zen (ou 1% TTC du montant du loyer)
- Représentation à une AG : 89€ TTC de l'heure
- Honoraires suivi administratif de travaux : **5% HT** à 10% HT soit 6% TTC à 12% TTC du montant des travaux
- Ouverture et suivi administratif d'un dossier sinistre assurance : **5% HT** soit 6% TTC de l'indemnité d'assurance
- Procédure amiable de recouvrement contentieux du loyer : offert avec le mandat Zen de plus de 6 mois (ou tarif sur demande)

Cannes AccoMModation Real Estate

Sarl au capital de 10 000 € - RCS Cannes B 478 303 514

HONORAIRES DE GESTION

LOCAUX COMMERCIAUX :

Mandat Essentiel : 6% HT soit 7.20% TTC (avec un minimum de 50€/mois/lot)

- ✓ Encaissement des loyers
- ✓ Révision des loyers

Mandat Zen : 8% HT soit 9.60% TTC (avec un minimum de 50€/mois/lot)

- ✓ Encaissement des loyers
- ✓ Révision des loyers
- ✓ Gestion des charges directement avec le syndic
- ✓ Document d'aide en vue de la déclaration des revenus fonciers
- ✓ Mutation de dossier ou succession
- ✓ Gestion technique d'entretien courant (inférieur à 1 500€)

HONORAIRES DE LOCATION à usage de location meublée saisonnière :

- Honoraires de location à la charge du mandant au taux de **25 % HT** (vingt-cinq pour cent hors taxes), calculé sur le prix global de la location payé par le client services et taxes compris (soit à titre indicatif 30 % TTC au taux actuel de la TVA de 20 %).

HONORAIRES DE LOCATION à usage de résidence secondaire, bail de droit commun

- Honoraires de location à la charge du mandant au taux de **25 % TTC** (vingt-cinq pour cent TTC), calculé sur le prix global de la location payé par le client.

Il est précisé que le taux actuel de la TVA est de 20%. Il est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale.